

Bruxelles, 02 SEP. 2016

Madame Isabelle Kocher  
Présidente du Conseil d'Administration  
d'Electrabel

Département Etablissements & Déchets  
Service Etablissements Nucléaires de Base

Boulevard Simon Bolivar, 34  
1000 Bruxelles

Votre courrier	Vos références	Nos références	Annexes(s)
V/	V/	2016-09-02-GH-5-1-1-FR	-
Objet : Informations importantes quant à vos activités nucléaires en Belgique et en particulier à la centrale nucléaire de Tihange			
Cc : ELECTRABEL : Philippe Van Troeye, Wim De Clercq, Els Thoelen, Johan Hollevoet, Jan Trangez			
Bel V : Benoît De Boeck			

Madame la Présidente,

Le 3 août 2015, suite à une répétition d'incidents ayant un impact sur la sûreté des installations, nous avons été contraint de prendre certaines mesures coercitives à l'encontre de la centrale nucléaire de Tihange, exploitée par Electrabel. Ces mesures coercitives consistent en la transmission d'un Pro Justitia aux autorités judiciaires compétentes ainsi que de l'édition d'un arrêté de l'AFCN imposant notamment à Electrabel de développer et implémenter un plan d'actions destiné à rétablir la situation à la centrale nucléaire de Tihange.

Suite à ces mesures coercitives, plusieurs plans d'actions visant à rétablir la situation sur les sites nucléaires en Belgique ont été développés.

Deux plans d'actions sont destinés à rétablir la situation à la centrale nucléaire de Tihange. Le premier, implémenté directement après le 3 août 2015, était destiné à élever significativement et rapidement le niveau de sûreté, via notamment des actions supplémentaires de contrôle et de formation/information, tandis que le second vise à rétablir et améliorer structurellement le fonctionnement global de la centrale nucléaire de Tihange.

Un troisième plan d'actions est destiné à améliorer le fonctionnement des services Corporate responsables de la production nucléaire d'Electrabel.

Un quatrième plan d'actions est destiné à améliorer le fonctionnement des services de contrôle physique d'Electrabel (entre autre responsable de la surveillance du maintien d'un niveau adéquat de sûreté nucléaire).

Un cinquième plan d'actions a été développé par la centrale nucléaire de Doel.



agence fédérale de contrôle nucléaire

Le plan d'actions à court terme proposé par la centrale nucléaire de Tihange ainsi que le plan d'actions proposé par la centrale nucléaire de Doel ont été rapidement approuvés et implémentés. Le second plan d'actions de la centrale nucléaire de Tihange a pu être approuvé ce 5 août 2016. Le plan d'actions proposé par les services Corporate responsables de la production nucléaire d'Electrabel, ne présentant pas encore un niveau de qualité suffisant, n'a pas pu être approuvé et le plan d'actions proposé par les services de contrôle physique d'Electrabel n'a pas encore pu être approuvé mais le sera prochainement moyennant quelques modifications mineures.

A la fin du mois de mai 2016 et au début du mois de juin 2016, de nouveaux incidents ayant un impact sur la sûreté nucléaire se sont produits à la centrale nucléaire de Tihange. Etant donné que l'un de ces incidents consistait à nouveau en un écart vis-à-vis de la réglementation en vigueur, un nouveau Pro Justitia a été transmis aux autorités judiciaires compétentes et un nouveau plan d'actions à court terme a été développé par la centrale nucléaire de Tihange et est en cours d'implémentation depuis le 4 juillet 2016. Ce nouveau plan d'actions prévoyait, entre autre, un soutien par la partie Corporate du service de contrôle physique d'Electrabel.

Le 9 août 2016, une inspection Inopinée opérée par l'AFCN visant à vérifier l'implémentation de ce nouveau plan d'actions, a permis de constater que le nouveau plan d'actions n'était que partiellement (voire insuffisamment pour les aspects relatifs au soutien prévu par la partie Corporate du service de contrôle physique d'Electrabel) implémenté et que, au vu de certaines déclarations alarmantes de quelques membres du personnel, la situation au niveau de l'exploitation de l'unité 2 de la centrale nucléaire de Tihange serait particulièrement difficile.

Suite à ces inquiétantes constatations, une nouvelle inspection Inopinée a eu lieu le vendredi 12 août 2016 à la centrale nucléaire de Tihange, plus particulièrement orientée sur l'exploitation de l'unité 2. Cette nouvelle inspection a permis de conclure que les opérateurs exécutaient leurs tâches de manière correcte mais que des problèmes plus structurels au niveau de l'organisation d'Electrabel subsistaient et seraient de nature, à terme, à mettre en péril le maintien d'un niveau de sûreté satisfaisant à la centrale nucléaire de Tihange. A titre d'exemple, cela fait plusieurs mois que les conditions de travail au niveau du service d'exploitation de l'unité 2 de la centrale nucléaire de Tihange sont difficiles à cause d'un manque de personnel (5 Ingénieurs sont prévus dans l'organigramme de ce service mais depuis plusieurs mois, le service fonctionne avec entre 3 et 4 Ingénieurs) et à cause de relations humaines difficiles dans le service, et avec au moins un autre service.

En parallèle de ceci, nous souhaitons également porter à votre connaissance que nous avons rencontré d'autres problèmes avec Electrabel concernant certains sujets d'engineering :

- Déficience au niveau de la qualité (et de l'assurance qualité) d'une analyse probabiliste de sûreté vis-à-vis du risque d'incendie qui concernent les deux sites nucléaires ;



agence fédérale de contrôle nucléaire

- Gestion inadéquate/défaillantes des connaissances (erreurs de calculs de vieillissement de soudures au niveau d'un pressuriseur à la centrale nucléaire de Doel, oubli d'une limitation importante, connue depuis 20 ans, d'un code de calcul de sûreté,...).

Un courrier faisant part de notre insatisfaction par rapport au premier problème a également été envoyé au CEO d'Electrabel.

Vous comprendrez, au vu de ce qui est repris ci-dessus, que nous souhaitons vous faire part de notre préoccupation, voire de notre forte inquiétude, quant à la gestion, par Electrabel de ses activités nucléaires en Belgique, quant à l'insuffisance de proactivité dont fait preuve Electrabel en matière d'actions qui permettraient de faire évoluer positivement le niveau de sûreté et/ou de culture de sûreté, quant à la situation actuelle à la centrale nucléaire de Tihange, et surtout quant à notre perception de l'incapacité, depuis maintenant un peu plus d'un an, d'Electrabel à réagir structurellement, rapidement et efficacement pour augmenter de manière significative le niveau de sûreté et atteindre le niveau d'excellence qu'Electrabel déclare viser.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre ce courrier à l'ensemble des membres de votre Conseil d'Administration et d'en tirer les conclusions et les enseignements qui s'imposent.

Nous vous souhaitons une bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Jan BENS  
Directeur Général

